## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

15 juillet 2016

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

DÉCISION SANS TENIR DE SÉANCE 15 juillet 2016 Yokohama (Japon)

## **DÉCISION 3 (LI.1)**

## **GESTION DU BUDGET ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil international des bois tropicaux,

<u>Appréciant</u> les efforts constants consentis par le Responsable en chef et son personnel afin de mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts dans les dépenses imputables au Budget administratif de l'exercice 2016:

<u>Notant</u> avec préoccupation le nombre insuffisant de contributions des Membres au Budget administratif de l'exercice 2016 qui a été reçu à ce jour;

<u>Reconnaissant</u> que le nombre de contributions des Membres au Budget administratif reçu pour le reste de l'année 2016 pourrait être insuffisant pour couvrir le total des dépenses estimées;

Notant également la préconisation se rapportant à l'utilisation du Compte de fonds de roulement dans l'Additif au Rapport à la Présidente du Conseil qu'a soumis la Commission de contrôle créée aux fins de superviser la mise en œuvre de la Décision 4(LI) du CIBT;

Notant par ailleurs que le solde courant du Compte de fonds de roulement s'élève à environ 5,6 millions de dollars des États-Unis.

## Décide de:

- Autoriser le Directeur exécutif à transférer en faveur du compte courant du Compte administratif, selon que de besoin, et en supplément au montant de 300 000,00 dollars des États-Unis autorisé par la Décision 2(XXXIV), des fonds du Compte de fonds de roulement à raison d'une somme n'excédant pas 1,800 000,00 dollars des États-Unis afin de pallier le déficit de fonds destinés à mettre en œuvre le programme de travail de l'Organisation pour l'année 2016;
- 2. Prier les Membres d'acquitter dans les meilleurs délais, et en totalité, leur contribution au Budget administratif pour 2016, ainsi que tous arriérés de contribution dus au titre des années précédentes, afin d'éviter que les économies de l'Organisation ne se réduisent davantage du fait de devoir mobiliser le Compte de fonds de roulement en vue de pallier l'insuffisance de contributions; et
- 3. Appelle le Secrétariat à poursuivre ses mesures appropriées de réduction des coûts en vue de réduire davantage les dépenses imputables au Budget administratif de 2016.

\* \* \*